

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

Lors de la réunion du CHSCTA du 18 mai 2020

AVIS 1 adopté	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>« Les collègues ont reçu une dotation de masques « barrière » en tissu lavable, norme AFNOR, bien loin de ce qui était attendu à l'origine. Malgré toutes les informations rassurantes indiquées sur la notice en termes de filtration, il apparaît que les conditions de lavage et de séchage sont très contraignantes. L'inquiétude est grande chez les personnels : quelles garanties avons-nous que dans les familles, ce protocole de lavage et de séchage soit respecté à la lettre ? »</i></p> <p><i>Vote : 6 voix « pour », 0 voix contre, 1 abstention</i></p>	<p>Dans le prolongement des avis de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) du 24 mars portant sur la place de masques alternatifs en tissus dans le contexte de l'épidémie à Covid-19 et du 25 mars 2020 (révisé le 21 avril 2020) précisant le protocole de traitement permettant une réutilisation des masques, deux nouvelles catégories de masques exclusivement réservées à des usages non sanitaires ont été créées. Ils sont destinés à prévenir les projections de gouttelettes pouvant être à l'origine de la transmission du virus.</p> <p>Les masques dits « grand public » en tissu font partie de ces nouveaux masques distribués par le ministère de l'Éducation nationale dans les collèges à ceux qui n'en possèdent pas personnellement.</p> <p>Ils répondent à la spécification AFNOR SPEC « S76-001 : 2020 » demandée.</p> <p>La notice du fournisseur de ces masques a été diffusée à tous les utilisateurs. Il y est effectivement indiqué que leur entretien revient à ces derniers. Il en va du sens des responsabilités de chacun.</p> <p>Il est rappelé que le port du masque ne remplace pas les gestes barrières comme le respect de la distanciation ou le lavage des mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique.</p>